



N° 374 - JANVIER 2016
PRIX : 2€



NUMÉRO SPÉCIAL HORS CLASSE

Mardi 26 janvier 2016 – Opération Collèges morts
Tous en grève une bonne fois pour toutes !

L'édito

Entre les législatives de 2012 et les régionales de 2015, l'extrême-droite a vu doubler son nombre de voix. A chaque élection, le Front National est toujours plus proche du pouvoir. Les résultats des élections régionales de décembre montrent ainsi qu'un nouveau 21 avril est probable en 2017.

Les attentats qui ont visé notre pays ont eu un effet certain sur les scrutins de 2015. Pour autant, la poussée de l'extrême-droite s'explique également par l'échec des politiques mises en oeuvre. Depuis février 2008, le taux de chômage est passé de 7.5% de la population active à 10.8%, taux record depuis l'an 2000. Le pouvoir d'achat ne progresse pas et les inégalités sociales persistent. La population s'impatiente. Du travail, du salaire, de la sécurité sociale et de la sureté ! Les fonctionnaires sont particulièrement pénalisés, du fait du gel du point d'indice qui se poursuit depuis 2010. En 2013, le salaire net moyen des professeurs de second degré a baissé de 1.1% en euros constants par rapport à 2012 ; plus d'un enseignant sur deux a vu sa rémunération augmenter moins vite que l'inflation.

Le Président de la République et son gouvernement entendront-ils l'alerte à peu de frais qu'ont exprimée les abstentionnistes et les votes à l'extrême-droite qui se sont exprimés le 6 décembre 2015 ? Rien n'est moins sûr. Passées les déclarations de bonnes intentions, les affaires ont repris

leur cours normal : pas de coup de pouce pour le SMIC, un nième plan pour l'apprentissage qui n'en finit pourtant pas de reculer, une incitation à créer des emplois de service peu qualifiés, un nouvel assouplissement du code du travail pour plus de flexibilité ... et surtout aucune remise en cause de la politique de l'offre dont le premier Ministre a fait sa marque de fabrique. Dans l'éducation, point de remise en question de la réforme Collège 2016 malgré l'exceptionnelle mobilisation GrainS de sable.

Pourtant, à Francfort, la BCE a confirmé en décembre les distances qu'elle prend depuis quelques mois avec la politique d'austérité qui n'a pas permis à l'Europe de surmonter la crise de 2008, contrairement à d'autres.

Disons-le tout net. Les fonctionnaires, les enseignants, sont aujourd'hui fondés à revendiquer le dégel immédiat du point d'indice et l'amélioration des carrières. C'est l'option que défendra le SNES-FSU auprès du Ministère de l'Education Nationale en vue d'une revalorisation indiciaire de tous les échelons, une accélération de rythmes d'avancement en milieu de classe normale, un accès de tous à la Hors Classe et un déplafonnement des fins de carrières.

Laurent Tramoni



HORS CLASSE ET POUVOIR D'ACHAT Ce que demande le SNES

La situation des carrières des enseignants s'est profondément dégradée ces dernières années. Les fins de carrières ne sont pas épargnées : des réformes successives ont allongé la période d'activité et diminué salaires et pensions, la Cessation Progressive d'Activité a été supprimée. Les gouvernements se sont acharnés à geler, année après année, la valeur du point d'indice, arborant comme un dogme la baisse des dépenses publiques.

Ces choix politiques aggravent encore la perte de pouvoir d'achat que nous connaissons depuis trente ans et qui s'est accentuée depuis les années 2000 (perte de l'équivalent de deux mois de salaire sur une année depuis 2000). Cerise sur le gâteau, avec le retour du concours dans l'année de Master 1, l'actuelle majorité est revenue sur la maigre revalorisation concédée aux débuts de carrière, il y a cinq ans, lors de l'élévation du niveau de recrutement. La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) instaurée en 2008 ne change pas la donne.

Dans ce contexte, plus que jamais, le SNES revendique l'accès à la Hors Classe comme un débouché de carrière auquel chacun doit accéder. Nous rappelons que le SNES est pour porter l'indice du 11^{ème} échelon à celui correspondant à l'indice terminal de la Hors Classe actuel.

Le parcours de carrière doit s'effectuer à un rythme unique pour tous : le plus favorable. Irréaliste ? C'est pourtant déjà le cas dans plusieurs corps de la catégorie A (chef d'établissement, IPR). La carrière doit également être déconnectée de l'évaluation qui, plus fréquente, doit développer son rôle formateur et de conseil.

Calendrier des groupes de travail et CAPA Hors Classe 2016

GT agrégés
28/04/16

CAPA agrégés
6/05/16

CAPA CPE
24/05/16

GT certifiés
23/06/16

CAPA certifiés
01/07/16

HORS CLASSE DES CERTIFIÉS Qui promouvoir, quelles conséquences ?

Depuis plusieurs années, le SNES priorise la promotion à la Hors Classe de collègues qui ont fini leur carrière en Classe Normale. Lors de la création de la Hors Classe des certifiés et des CPE en 1989 à l'issue du mouvement pour la revalorisation, la grille indiciaire de la Hors Classe et les règles de reclassement ont été construites comme une poursuite de carrière après la Classe Normale. Le nombre d'emplois de Hors Classe était contingenté (15% du corps), et les promotions n'étaient essentiellement possibles que sur des emplois libérés par les départs à la retraite. D'où la nécessité d'assurer une rotation rapide sur ces emplois.



Julien Weisz

Depuis 7 ans, le nombre de promotions n'est plus calculé de la même manière, mais avec un ratio, qui a augmenté jusqu'en 2009 suite à nos mobilisations : le nombre de promotions est actuellement de 7% du nombre de promouvables. Ce ratio pourrait permettre de promouvoir tous les collègues en fin de carrière et proches de la retraite, sauf démerite avéré.

Cela reste pour l'heure la priorité du SNES : passer les dernières années de sa carrière au 11^{ème} échelon de la Classe Normale représente une perte sur le salaire de 55 000 euros sur 10 ans d'activité. Auxquels s'ajoute la différence de pension, sur une vingtaine d'années de retraite, entre un collègue ayant fini sa carrière au 11^{ème} échelon de la Classe Normale et un collègue ayant atteint le 6^{ème} échelon de la Hors Classe, qui est de plus de 65 000 € ; si celui-ci a atteint en outre le 7^{ème} et dernier échelon de la Hors Classe, cette différence passe à plus de 100 000 €.

A l'inverse, chaque substitution d'un collègue ayant fini sa carrière en Classe Normale par un collègue qui n'est toujours qu'au 10^{ème} échelon, permet à l'Etat d'économiser 43 000 euros pendant 10 ans sur la masse salariale. La Hors Classe doit être un élément de la revalorisation de nos métiers, et non un levier de dévalorisation qui, sous couvert d'accélération de la carrière de quelques-uns, permettrait de réduire la masse salariale.

C'est pour cette raison que le SNES milite pour promouvoir prioritairement les collègues qui ont fini leur carrière en Classe Normale ou qui sont proches de la retraite. Dans le même temps, il ne faut pas perdre de vue que notre action en faveur de la hausse de ratio de promotion, couplée au rajeunissement de nos professions, commencent à produire des promotions plus précoces à la Hors Classe, comme cela commence à être perceptible dans le corps des agrégés.

EVOLUTIONS NATIONALES Dans le bon sens

Depuis quatre ans, sous l'impulsion du SNES, le Ministère de l'Education Nationale a donné des signes positifs, allant dans le sens de l'obtention de la Hors Classe pour toutes les fins de carrières. Il y a deux ans, la répartition entre académies n'a plus été faite selon le nombre d'échelons 7, 8, 9, 10 et 11 mais uniquement en fonction des échelons 9, 10 et 11. De plus cette répartition a été faite dans l'objectif que chaque recteur dispose d'un contingent au moins égal au nombre de personnels au 11^{ème} échelon en poste dans l'Académie.

L'an dernier, la note de service ministérielle adressée aux recteurs stipulait : « Vous porterez une attention particulière à la promotion des agents qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la Classe Normale (notamment aux agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans cet échelon) ».

En 2016, le protocole PPCR, qui sera appliqué dans sa partie rémunération, stipule que chaque agent a vocation à parcourir les deux grades Classe Normale et Hors Classe dans sa carrière. Cela correspond au mandat porté par le SNES sur la Hors Classe depuis sa création en 1989.

Nous nous sommes appuyés sur ces éléments pour obtenir des avancées (p3) au niveau de notre barème académique. En effet, ces évolutions réinscrivent la Hors Classe comme débouché de carrière pour tous, avec pour objectif, non pas les échelons 7 et 8 qui ne sont pas le coeur de cible de cette promotion de grade, mais bien le dernier échelon de la Classe Normale.



HORS CLASSE DES CERTIFIÉS ET CPE

Le SNES a obtenu un nouveau barème académique

En 2015, nous avons fait des propositions pour clarifier et rééquilibrer le barème pour l'accès à la hors-classe. A l'issue de deux groupes de travail, où le SNES-FSU a été bien seul à défendre l'intérêt des promouvables, l'administration a accepté trois de nos propositions qui permettent de mieux identifier trois profils types de promouvables :

- Le barème des collègues qui sont au 11^{ème} échelon de la Classe Normale a été augmenté de 5 points. Ces collègues sont le coeur de cible de la promotion à la Hors Classe car ils ont épuisé les possibilités d'avancement dans la Classe Normale. Ce sont ceux qui tirent le bénéfice financier le plus important de cette promotion, en particulier quand ils sont au 11^{ème} échelon depuis plus de 3 ans. C'est un pas important vers la Hors Classe pour tous.

- Le barème des collègues qui sont au 10^{ème} échelon a été également bonifié de 5 points après 3 ans d'ancienneté, et même de 10 points après 5 ans d'ancienneté. Ce dispositif a été proposé par le SNES-FSU comme filet de sécurité pour des collègues qui ont eu des carrières incomplètes (en particulier les femmes, ou des collègues qui ont été victimes de longues maladies) sans pour autant avoir démérité. Ce dispositif doit permettre de leur garantir un passage à la Hors Classe avant qu'ils partent en retraite. C'est un autre pas. Et nous nous en félicitons.

- Enfin, les collègues qui ont exercé cinq années ou plus en Education prioritaire (il faudra fournir les bulletins de salaire pour attester de services anciens) auront droit à 10 points de plus dans le barème, en guise de reconnaissance de la pénibilité de ces affectations. Ces points peuvent se cumuler avec les 10 points déjà alloués à des collègues qui exercent actuellement en Education prioritaire, si les périodes considérées ne se chevauchent pas.

Éléments du barème pour l'accès à la Hors Classe des professeurs certifiés et CPE 2016

Grille de référence des avis	Avis des corps d'inspection et du chef d'établissement : Très favorable, Favorable, Sans opposition, Défavorable	
Points recteur	Les points recteurs ne seront attribués qu'à l'issue de la CAPA Hors Classe certifiés : Excellent (80 points), Remarquable (65 points), Très honorable (50 points), Honorable (35 points), Satisfaisant (20 points), Insuffisant (0 point)	
Parcours et Carrière	Certifiés Classe Normale	+ 10 points / échelon (du 7 au 10 ^{ème}) + 35 points pour le 11 ^{ème}
	Professeurs Bi admissibles	+ 10 points pour les échelons 7, 8, 9 et 11 + 30 points pour le 10 ^{ème}
	Ancienneté dans les échelons 10 ou 11	+ 5 points pour 3 ou 4 ans dans le 10 ^{ème} ou le 11 ^{ème} éch. + 10 points pour 5 ans ou plus dans le 10 ^{ème} ou le 11 ^{ème} éch.
	Mode d'accès dans le dernier échelon	+ 10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} éch.
Notation	Note administrative sur 40	<i>Si votre inspection date de plus de 5 ans, votre note pédagogique a été revalorisée.</i>
	Note pédagogique sur 60	
Parcours, qualifications et investissement professionnel	Titres, diplômes et niveau de qualification (<i>non cumulables entre eux</i>)	+ 6 points pour Bac +4 + 8 points pour Bac +5 + 10 points pour Bac +8
Affectation en ZEP ou APV	+ 10 points pour 5 ans d'exercice à condition d'y être encore affecté au moment de l'examen + 10 points pour 5 ans d'exercice continu en éducation prioritaire dans la carrière <i>Ces 2 bonifications se cumulent (y compris pour le même établissement) à condition que les périodes considérées soient distinctes.</i>	

HORS CLASSE CERTIFIÉS 2015 DANS L'ACADÉMIE AIX - MARSEILLE

Le bilan

Sur 182 collègues au 11^{ème} échelon de l'académie, nos interventions appuyées sur l'étude de chaque dossier ont permis la promotion de 154 collègues, soit 84,6% (le taux le plus élevé que nous ayons eu dans notre académie). Le reste des 355 promotions est réparti comme suit : 169 10^{ème} (sur 1200), 14 9^{ème} (sur 1362). Ni 8^{ème} (1286) ni 7^{ème} (1169) ne figure parmi les promus. Nos interventions ont permis également de revenir sur des départs en retraite proches ou encore des incohérences dans les avis des chefs d'établissement ou des IPR par rapport au dossier global des collègues. Les corps des chefs d'établissement et IPR arrivent à 20% d'avis Très Favorable au niveau global, mais nous avons mis en évidence les dysfonctionnements de certains établissements ou de certaines disciplines. En Espagnol par exemple, le quota des 20% est loin d'être atteint alors que le nombre de 11^{ème} échelon dans la discipline est en proportion bien supérieur à l'ensemble des promouvables.

Nous critiquons également les disparités flagrantes des avis Favorables dispensés par les IPR générant des rythmes de progression de carrières inégaux d'une discipline à l'autre. Ainsi, en Lettres modernes, 77% des avis Favorables ont été attribués à des collègues promouvables contre seulement 16% en Mathématiques. Dans notre académie, un professeur de Français a donc cinq fois plus de chance d'obtenir 15 points en plus par rapport à un professeur de Mathématiques, et ce indépendamment de la valeur professionnelle qui est attribuée à chacun. Ce n'est pas acceptable.

Ces éléments nous ont conduits à réclamer une harmonisation sur les avis formulés par les corps d'inspection, ainsi qu'une possibilité de contestation des avis des chefs d'établissement dans le cas d'une baisse, comme c'est déjà le cas pour la notation administrative.

N'hésitez pas à contacter le SNES pour connaître le résultat de votre promotion de grade ainsi que les éléments de barème et de classement de votre dossier.

Ont participé à ce numéro :

Laurent Tramoni, Julien Weisz, Nadine Baggioni-Lopez, Annie Sandamiani, les élus CPE, les élus CO-Psy et DCIO du SNES-FSU.



POUR L'ACCÈS DE TOU

Les professeurs et conseillers principaux d'éducation appartiennent à des corps, le corps des certifiés, le corps des agrégés, le corps des CPE. Le corps d'un fonctionnaire fait l'objet d'un statut particulier qui définit les missions, les qualifications, les procédures de recrutement, la carrière, les règles disciplinaires qui lui sont appliquées. Pour nos métiers, chacun des corps est subdivisé en deux grades. La Classe Normale est le grade dans lequel nous sommes tous placés lorsque nous sommes recrutés. La Classe Normale est elle-même subdivisée en 11 échelons que l'on parcourt à un rythme plus ou moins rapide en fonction de ses évaluations.



Laurent Tramoni

Lorsque nous parvenons au terme de notre carrière en Classe Normale, nous pouvons bénéficier d'une promotion dans le deuxième grade de notre corps, appelé la Hors Classe. La Hors Classe n'est pas un grade de recrutement : on ne peut y accéder que par promotion.

La Hors Classe a été conçue à sa création comme un grade de promotion pour les collègues ayant atteint la fin de leur carrière en Classe Normale, c'est-à-dire le onzième échelon. Les règles de reclassement lors de l'accès à la Hors Classe sont d'ailleurs plus avantageuses pour les collègues qui sont au onzième échelon de la Classe Normale depuis 3 ou 4 ans, et les circulaires insistent sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Sous les précédentes majorités, les tenants d'une conception managériale de nos carrières ont tenté d'imposer une autre approche de la promotion à la Hors Classe. Sous couvert de mérite individuel, on a cherché à promouvoir des collègues plus jeunes à la Hors Classe. Le SNES-FSU s'est opposé à cette approche car elle substituait des collègues ne tirant qu'un faible bénéfice financier de la promotion, du fait des règles de reclassement, à d'autres collègues qui, eux, auraient subi de ce fait un très fort déclassement de leur salaire de fin de carrière et de leur pension de retraite.

Nous avons chiffré l'économie que réalise l'État en promouvant un collègue certifié du 9ème échelon en lieu et place d'un collègue certifié du 11ème échelon à 44 000 € sur 10 ans.

Bénéfice cumulé sur 10 ans d'une promotion à la Hors Classe

Certifié au 11 ^{ème} éch. avec 3 ans d'ancienneté	54984 €	458 € / mois
Certifié au 10 ^{ème} éch. avec 2 ans d'ancienneté	11736 €	98 € / mois

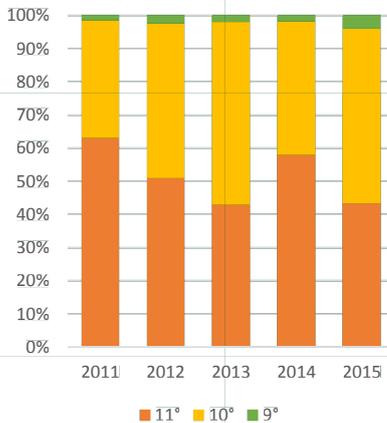
On peut dire aujourd'hui que ce hold-up sur les fins de carrières de nos professions a échoué.

En effet, ce sont très majoritairement des collègues étant parvenus au terme de la Classe Normale qui sont promus aujourd'hui encore. Cela est le fruit du travail continu réalisé par les élus du SNES-FSU dans les différentes CAP pour imposer le respect de la cohérence de la carrière dans la composition des tableaux d'avancement.

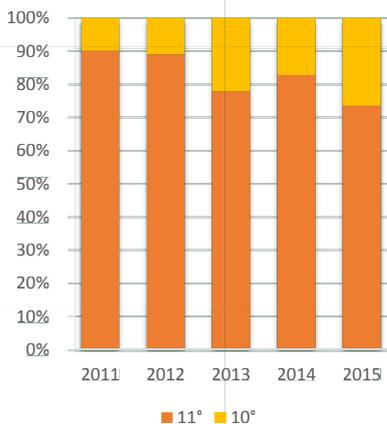
L'introduction d'avis émis par les chefs d'établissement et les inspecteurs a pour fonction de promouvoir la valeur professionnelle des agents. L'employeur considère qu'il s'agit là d'un outil permettant de valoriser les agents qui sont les plus impliqués professionnellement.

Le SNES-FSU souligne que ces avis sont redondants avec les notes proposées par les mêmes personnes. Notes et avis génèrent les deux tiers des points qui composent le barème. L'évaluation des agents est donc prépondérante pour l'accès à la Hors Classe, comme en atteste la très forte corrélation entre la promotion et la détention de l'avis maximal.

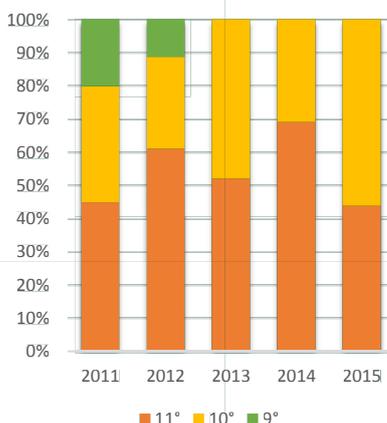
Répartition des certifiés promus par échelon



Répartition des agrégés promus par échelon



Répartition des CPE promus par échelon





US À LA HORS CLASSE

On le voit, la prise en compte de l'implication ou de la valeur professionnelle des agents existe. Elle est même omniprésente. On entend pourtant souvent dans nos salles des professeurs l'idée selon laquelle notre mérite ne serait pas pris en compte dans notre carrière et que le collègue très investi dans son métier n'est pas plus considéré que celui qui ferait les choses à minima : rien n'est plus faux. Ce type de discours illustre plus, en réalité, la conscience de la faiblesse de la rémunération du travail enseignant qu'un désir d'individualisation des carrières.

Notre travail syndical consiste alors à discuter les appréciations des chefs d'établissement et des inspecteurs, qu'elles se traduisent par des notes ou des avis, pour modérer les effets pervers de ce type d'évaluation : sexisme, jeunisme, copinage, subjectivité, effets de mode pédagogique, évaluations conjoncturelles au détriment d'un regard sur l'ensemble de la carrière, manque de recul par rapport à des situations particulières telles que la maladie, la maternité, la fin de carrière, les carrières atypiques ...

Enfin, nous œuvrons pour que le plus grand nombre de collègues puisse accéder à la Hors Classe. Cela suppose d'abord d'intervenir chaque année au Ministère pour accroître le ratio de promus par rapport aux promouvables, qui est actuellement de 7 %.

Évolution du ratio promus / promouvables sur 5 ans dans l'académie d'Aix-Marseille

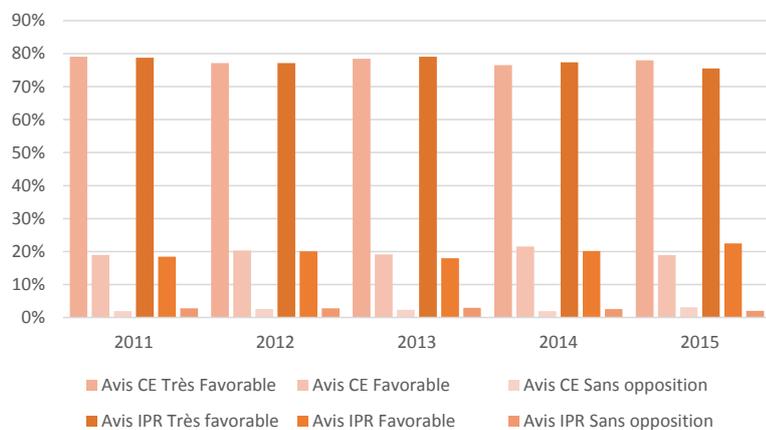
CERTIFIÉS		2015	2014	2013	2012	2011
Promouvables	Tous	5198	5259	5022	4974	5070
	11 ^{ème}	182	246	187	231	310
Promus	Tous	355	353	339	354	358
	11 ^{ème}	154	205	146	181	226

AGRÉGÉS		2015	2014	2013	2012	2011
Promouvables	Tous	1394	1399	1365	1394	1468
	11 ^{ème}	120	142	120	161	215
Promus	Tous	91	94	91	111	122
	11 ^{ème}	67	78	71	99	110

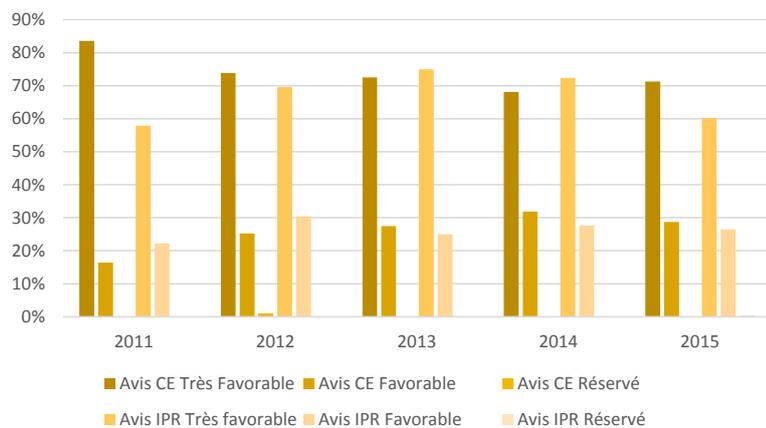
Nous revendiquons en outre l'accès de tous à la Hors Classe et l'ouverture de nouveaux débouchés de carrières au-delà des indices actuels de fin de carrière. C'est l'objet du travail du SNES-FSU dans les discussions au Ministère de l'Éducation Nationale et au Ministère de la Fonction Publique, qui se heurtent actuellement au dogme de la baisse de la dépense publique.

Pour nos carrières, le SNES-FSU est le syndicat utile, qui œuvre à tous les niveaux dans l'intérêt de tous.

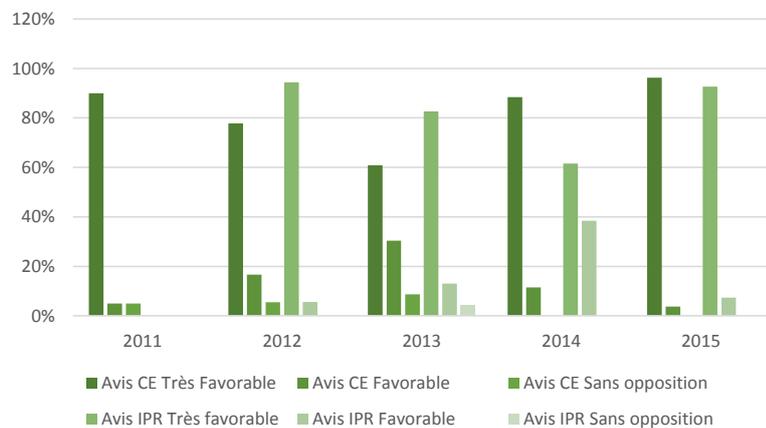
Répartition des certifiés promus en fonction de l'avis du CE et de l'IPR



Répartition des agrégés promus en fonction de l'avis du CE et de l'IPR



Répartition des CPE promus en fonction de l'avis du CE et de l'IPR





PRÉPARER SON DOSSIER HORS CLASSE

Transmission des diplômes et justificatifs ZEP

Pour les collègues promouvables à la Hors Classe, la détention d'un diplôme supérieur à bac +3 permet de bénéficier de points au barème. Or chaque année, des collègues perdent ces points faute d'avoir transmis copie de leurs diplômes aux services du rectorat, même si la mention apparaît sur i-prof. Pour cette année, une première campagne de collecte des diplômes, sous couvert des chefs d'établissement, a été ouverte jusqu'au 6 novembre 2015. Par ailleurs, l'intervention syndicale a acquis l'an dernier la prise en compte des années antérieures d'exercice en ZEP (en plus des 5 dernières années voir page 3) : pour obtenir cette bonification, pour 5 ans d'exercice continu, il faut fournir une copie du bulletin de salaire où figure la perception de l'indemnité (NBI, 403...) pour chacune des cinq années (Ex : janvier 1998, janvier 1999...). La date butoir pour transmettre ces documents au rectorat était fixée au 31 mars 2016.

Ce dispositif étant récent, nous invitons cependant les collègues à le faire au plus tôt et à nous renvoyer leur fiche syndicale.

AVIS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Vous avez dit transparence ?

Les avis émis par les chefs d'établissement sont souvent perçus comme arbitraires. Ils obéissent pourtant à des règles fixées par le Bulletin Académique et discutées par les instances paritaires. Ainsi, chaque chef d'établissement dispose de 20% d'avis « très favorable » à répartir entre les personnels promouvables. Il importe que la section syndicale s'assure que ces avis soient attribués aux collègues aux 10ème et 11ème échelons, réellement susceptibles d'être promus. Chaque collègue doit pouvoir être informé de l'avis le concernant, en particulier s'il est « défavorable », ce qui exige une motivation littérale. Il en va de même en cas de baisse d'avis d'une campagne à l'autre : l'intéressé doit en avoir connaissance. Rappelons que chacun a le droit d'être accompagné d'un représentant syndical à l'occasion d'un entretien avec son supérieur hiérarchique, c'est aussi une façon d'assurer la transparence des pratiques. Les avis des chefs d'établissement et des IPR seront consultables sur i-prof à la fin de la campagne, jusqu'à la CAPA du 1er juillet pour les certifiés.

AGRÉGÉS : On ne lâche rien sur les carrières !

Rappelons le contexte difficile : blocage de nos salaires, signature d'un accord sur les carrières (PPCR) qui reste insuffisant et qui ne sera mis en œuvre qu'en 2017, menaces toujours latentes sur les retraites. Faire de la Hors Classe un débouché de carrière pour tous est un enjeu majeur : vos élus FSU persistent et s'engagent.

La CAPA Hors Classe est la plus lourde opération de gestion pour les agrégés : elle établit le barème et les propositions du recteur. Cela reste cependant une promotion nationale faite par le ministre sur consultation de la CAPN. A Aix-Marseille, nous sommes le seul syndicat qui a des élus académiques et nationaux, capables de suivre les dossiers aux deux étapes de leur examen et de comprendre l'articulation de cette promotion entre CAPA et CAPN, instances où nous sommes majoritaires.

Aujourd'hui, grâce au travail des élus du SNES, nous avons pu faire reculer le principe du mérite au profit de celui de la carrière : en 2015, avec 96 promotions pour notre académie, presque tous les agrégés au 11ème échelon sont promus rapidement, à l'exception des collègues étant devenus agrégés par liste d'aptitude qui doivent attendre un peu plus. Nous avons pu aussi obtenir la promotion d'un grand nombre des collègues au 10ème échelon qui sont proches de la retraite ; ainsi, ils pourront accéder aux premiers grades de la Hors Classe.

La circulaire 2016 paraîtra en janvier. La CAPA sera réunie le 3 mai et la CAPN le 30 juin. Envoyez-nous avant la CAPA les éléments de votre dossier avec votre fiche syndicale, particulièrement le décompte de vos années en enseignement prioritaire.

CO-PSY : Une revalorisation digne de ce nom !

Avec la création du corps unique l'accès à une carrière « normale » s'ouvre pour les CO-Psy. Le SNES a porté la revendication de la grille de rémunération des bi-admissibles (indices 366-688) pour tenir compte de l'élévation du niveau de formation et de qualification consacrée par le nouveau recrutement (Master psychologie et une année de formation). Dans les propositions ministérielles seuls les débuts de carrière seront calés sur l'échelle des bi-admissibles, les autres échelons correspondent à la grille des certifiés.

Le principe de l'accès à la Hors Classe pour les CO-Psy est acté. Afin d'en permettre l'accès à des collègues bloqués au 11ème échelon depuis des années, un taux de promotion de 10% sera appliqué en 2017 et de 9% en 2018. Le taux sera ensuite de 7% comme dans les autres corps du second degré. L'intégration de la Hors Classe dans la Classe Normale doit permettre à tous de l'atteindre avant de partir en retraite.

Pour les directeurs de CIO, le MEN propose simplement une amélioration indemnitaire, en attendant le résultat des négociations qui doivent s'ouvrir sur un troisième grade pour toutes les catégories. Le SNES-FSU demande la création d'un grade correspondant à des indices débouchant sur l'indice 963 (hors échelle A).

CPE : La Hors Classe pour tous

Dans les groupes de travail d'élaboration du barème, le SNES-FSU a obtenu la revalorisation des services effectués en zone d'éducation prioritaire et des bonifications d'ancienneté de sécurité pour les collègues aux carrières incomplètes qui n'ont pas démérité.

Pour autant, la Hors Classe doit d'abord bénéficier aux personnels en fin de carrière (11ème, puis 10ème, ...), sans tenir compte de la notion de mérite.

Cette année dans l'académie, 27 promotions, sur 351 inscrites au tableau, ont été accordées. La promotion est possible à partir du 7ème échelon. L'augmentation du nombre de promotions est la résultante de l'alignement depuis trois ans du ratio des CPE sur celui des certifiés, à 7% du corps, un acquis syndical.

Ont été promus 12 collègues au 11ème échelon et 15 au 10ème échelon, avec une barre d'accès à 225,75 points.

5 collègues au 11ème échelon n'ont cependant pu être promus alors qu'ils correspondaient au coeur de cible de la Hors Classe, ce que le SNES a dénoncé. Il est évident que les avis conditionnant l'appréciation rectorale sont déterminants. Pour faire bouger les lignes dans l'intérêt de la catégorie, le SNES a souligné la minceur de la frontière entre différents types d'avis, Très Favorable et Favorable notamment, mais qui fait toute la différence, ou encore l'année de l'inspection. Le manque de soutien des autres organisations syndicales, finalement très respectueuses des évaluations de la hiérarchie, pourtant pas toujours basées sur la pratique professionnelle effective des collègues, a permis à l'Administration de maintenir sa proposition.

Vos élus SNES-FSU poursuivront leur action pour la Hors Classe pour tous en 2016 !



Fiche à renvoyer au SNES académique Au S4 pour les détachés

ACCES A LA HORS-CLASSE DES CERTIFIES

Avertissement: les barèmes d'accès à la hors-classe sont, depuis 2005, académiques et forts différents. Tous les éléments demandés dans la fiche ci-dessous ne sont donc pas forcément pris en compte dans votre académie. Ils ne correspondent pas tous non plus aux revendications du SNES-FSU qui sont rappelées par ailleurs. Il est néanmoins nécessaire de fournir le plus d'indications possibles aux élus du SNES-FSU dans les CAPA, c'est une condition nécessaire à la défense efficace, face à l'administration, des intérêts individuels et collectifs des collègues dans les CAP. **Utilisez en priorité la fiche syndicale académique.**

DISCIPLINE

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales

Sexe

Date de naissance

H ou F

Prénoms Nom de naissance

Adresse personnelle

Code postal Commune

N° de téléphone personnel Courriel

N° de téléphone mobile En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat.

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Affectation ministérielle :

CODE

Établissement d'exercice (si différent de l'affectation) :

CODE

Classes enseignées :

VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

Échelon au 31/08/15 Date de promotion ____/____/____

Mode de promotion : grand choix choix ancienneté reclassement

Mode d'accès aux échelons précédents :

Note pédagogique : Note administrative :

Nombre d'inspections au cours de la carrière :

Dates : Bi admissible

Mode d'accès au corps : concours liste d'aptitude détachement

Exercez-vous en éducation prioritaire (ZEP, ÉCLAIR, RRS, REP, REP+, sensible, violence, APV, RAR...): Oui Non

Si Oui :

• Type et date de classement de l'établissement :

• Date de nomination dans l'établissement : ____/____/____

Avez-vous exercé en éducation prioritaire au cours de votre carrière ?

Oui Nombre d'années : Non

Date prévue de départ à la retraite :

Avez-vous eu connaissance des avis ?

Du chef d'établissement De l'IPR

Par quel moyen ? Consultation sur I-prof Information directe

Nature de ces avis (joindre une copie d'écran si possible) :

CE : IPR :

Avez-vous contesté cet/ces avis ? Joindre tout élément d'appréciation.

Avis 2016 CE : IPR :

Titres et diplômes détenus (maîtrise, master, DESS, DEA, thèse, diplôme d'ingénieur, admissibilités...):

.....

.....

.....

Observations complémentaires :

.....

.....

JOINDRE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° SNES (voir carte syndicale)

Cotisation remise le ____/____/____.

Académie :

Nom(s) figurant sur la carte :

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : ____/____/____.

Signature :

MARDI 26 JANVIER - OPÉRATION COLLÈGES MORTS

Tous en grève une bonne fois pour toutes !

L'opération GrainS de Sable, partie d'Aix-Marseille et ayant Lessaimé partout en France, offre la preuve concrète et irréfutable, que la très grande majorité des professeurs ne veut pas appliquer cette réforme. Pourtant, nos gouvernements, plus soucieux de se donner une image de fermeté et de se construire une carrière politique que de se colleter avec la complexité du réel, n'en démordent pas : "Collège 2016 ? Circulez, y'a rien à voir !"

Sans craindre les contradictions, ne les entend-on pas affirmer tout-à-la fois que rien ne va changer, qu'il suffirait de renommer les dispositifs existant et les projets que nous faisons déjà, mais dans le même temps qu'il s'agit de faire table rase du passé, dans une approche "holistique" du collège, pour rompre avec le collège de l'ennui, de l'échec, de l'inégalité, de l'élitisme ... Allez comprendre !

Qu'à cela ne tienne : si la méthode douce du refus passif ne suffit pas à faire entendre raison aux apprentis sorciers qui nous tiennent lieu de gouvernants, alors nous sommes déterminés à renouer avec la fermeté de la grève majoritaire.

Non, nous n'allons pas passer l'été 2016 à refaire tous nos cours pour tous les niveaux ! Non, nous ne voulons pas d'une

bureaucratisme de la vie pédagogique dans les collèges ! Non, nous ne voulons pas préserver nos enseignements au détriment du voisin ! Non, nous ne voulons pas l'interdisciplinarité imposée au détriment des enseignements ! Non, nous ne voulons pas que les élèves du public soient privés de sections bi-langues, de langues anciennes ou régionales ! Non, nous n'allons pas les laisser partir vers le privé ! Non, 26 heures hebdomadaires n'est pas assez pour les élèves, qui seraient livrés à eux-mêmes trop longtemps ! Non, nous ne voulons pas des compléments de service et des suppressions de poste qui découleront de la réforme !

L'intersyndicale a annoncé dès le vendredi 4 décembre qu'un préavis de grève était déposé pour la date du mardi 26 janvier 2016. Deux mois sont un délai bien assez long pour retirer l'arrêté du 19 mai 2015 et rouvrir des discussions pour une autre réforme du Collège, une réforme qui se fasse avec le soutien et l'implication de la profession. A défaut, alors la profession devra frapper un très grand coup mardi 26 janvier 2016 avec une grève de tous les professeurs et une opération "Collèges Morts" que nous voulons médiatique.

Laurent Tramoni

SNES AIX-MARSEILLE N°374 - JANVIER 2016

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 80 - Fax : 04 91 13 62 83 s3aix@sn.es.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevê et C. Fuchs

Conception : ER²

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476 - Dépôt légal : 20 novembre 2014

ISSN 03956384 X

Tiré à 10000 exemplaires - Prix : 2 euros



UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



Credit photos : plainpicture/Fancy/ Images/Maskot/Quo.

MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - TÉL. : 0 820 02 56 49* - COURRIEL : 07901@CREDITMUTUEL.FR
6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE - TÉL. : 0 820 30 01 85* - COURRIEL : 0790101@CREDITMUTUEL.FR
20, BOULEVARD SAINT-ROCH - 84000 AVIGNON - TÉL. : 0 820 22 69 90* - COURRIEL : 0790102@CREDITMUTUEL.FR

*0,119 € TTC/min.